

---  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
---

**Ouverture d'une enquête publique relative au projet du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vallée de l'Yères présenté par le Syndicat mixte du bassin versant de l'Yères et de la Côte.**

---  
**Syndicat Mixte du bassin versant de l'Yères et de la Côte**  
---

Il sera procédé **du mercredi 12 juin 2019 au mardi 16 juillet 2019 inclus**, soit pour une durée de trente-cinq jours, à une enquête publique préalable à l'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la vallée de l'Yères, présentée par le Syndicat du bassin versant de l'Yères et de la Côte (SMBVYC).

Cette enquête se déroule sur le territoire des communes de : Aubermesnil-aux-Erables, Auvilliers, Avesnes-en-Val, Bailly-en-Rivière, Baromesnil, Calengeville, Canehan, Clais, Criel-sur-Mer, Cuverville-sur-Yères, Dancourt, Etalondes, Fallencourt, Flocques, Foucarmont, Fresnoy-Folny, Grandcourt, le Caule-Sainte-Beuve, Les Landes-Vieilles-et-Neuves, Le Mesnil-Réaume, Le Tréport, Melleville, Petit-Caux, Preuseville, Puisenval, Réalcamp, Rétonval, Saint-Germain-sur-Eaulne, Saint-Léger-au-Bois, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-des-Jonquières, Saint-Rémy-Boscrocourt, Saint-Riquier-en-Rivière, Sept-Meules, Smermesnil, Touffreville-sur-Eu, Vatierville, Villers-sous-Foucarmont, Villy-sur-Yères, incluses pour tout ou partie dans le périmètre du SAGE.

L'autorité compétente pour prendre les décisions relatives à la déclaration d'utilité publique est le préfet du département de la Seine Maritime.

Le dossier est consultable :

- en version papier, dans les mairies de Criel sur Mer, Flocques, Dancourt, Villers sous Foucarmont, Petit Caux, Saint Martin le Gaillard, Touffreville sur Eu, Fallencourt, Cuverville sur Yères, Grandcourt, Villy sur Yères, Saint Riquier en Rivière, Foucarmont, Le Tréport, Canehan, Sept Meules et Aubermesnil les Erables aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux au public,
- en version informatique dans les autres mairies des communes se situant dans le périmètre du SAGE,
- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (<http://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/ENQUETES-PUBLIQUES-et-CONSULTATIONS-DU-PUBLIC/Enquete-publique>),
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du président de la commission d'enquête :

- à l'adresse de la mairie de Criel sur Mer - Place du Général de Gaulle - BP 29 - 76910 Criel sur Mer

- par voie électronique, à l'adresse : [pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr)

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais sur le site internet de la préfecture de Seine-Maritime.

Pour conduire cette enquête, une commission d'enquête est désignée :

- Monsieur Jean-Luc Lainé, chef département hygiène/sécurité environnement à la retraite, président,
- Monsieur Max Martinez, conseiller technique honoraire, à la retraite, membre de la commission,
- Monsieur Bernard Ringot, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts à la retraite, membre de la commission.

La commission d'enquête ou l'un de ses membres recevra les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :

- mairie de Criel sur Mer : mercredi 12 juin 2019 de 9h00 à 12h00 et le mardi 16 juillet 2019 de 14h00 à 17h00
- mairie de Flocques : jeudi 13 juin 2019 de 9h00 à 12h00
- mairie de Dancourt : lundi 17 juin 2019 de 15h00 à 18h00
- mairie de Villers sous Foucarmont : mardi 18 juin 2019 de 9h00 à 12h00
- mairie de Petit Caux : mercredi 19 juin 2019 de 14h00 à 17h00
- mairie de Saint Martin le Gaillard : jeudi 20 juin 2019 de 14h00 à 17h00
- mairie de Touffreville sur Eu : vendredi 21 juin 2019 de 17h00 à 19h00
- mairie de Fallencourt : lundi 24 juin 2019 de 16h00 à 18h30
- mairie de Cuverville sur Yères : mardi 25 juin 2019 de 17h00 à 19h00
- mairie de Grandcourt : samedi 29 juin 2019 de 9h30 à 11h30
- mairie de Villy sur Yères : lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019 de 17h00 à 19h00
- mairie de Saint Riquier en Rivière : mardi 2 juillet 2019 de 17h00 à 19h00
- mairie de Foucarmont : jeudi 4 juillet 2019 de 15h00 à 18h00
- mairie du Tréport : lundi 8 juillet 2019 de 14h00 à 17h00
- mairie Canehan : le mardi 9 juillet 2019 de 15h00 à 18h00
- mairie de Sept Meules : le jeudi 11 juillet 2019 de 16h00 à 18h30
- mairie d'Aubermesnil aux Erables : vendredi 12 juillet 2019 de 9h00 à 11h30.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Madame Lucie Harmange - Animatrice du SAGE de la Vallée de l'Yères - Syndicat mixte du bassin versant de l'Yères et de la Côte – Place du Général De Gaulle - 76910 Criel sur Mer (02 35 58 61 24).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune précitée.